

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2022

Délibération 2022-73

OBJET : Adhésion à l'association Réseau compost citoyen PACA

Le 9 décembre 2022 à 15h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Nombre de membres du Conseil Syndical	
Légal :	38
Désignés :	27
(dont 11 délégués avec voix double soit un total de 38 voix)	
Présents :	17
Visio :	0
Votants :	25
Procurations	6
Date de la convocation : 2 décembre 2022	

Présents :

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Joseph CESARO, Jean-Pierre DERMIT, Emmanuel DELMOTTE, Georges VAZIA, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Gilbert HUGUES, Hassan EL JAZOULI, délégués de la Commission syndicale ;
Françoise THOMEL, Xavier WIJK, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Bernard ALENDA, Patrick PEIRETTI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
Denise LAURENT, Françoise BRUNETEAUX, Marc OCCELLI délégués de la Commission syndicale ;
Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;
Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission syndicale ;

Procurations :

Marie ANASSE à Georges VAZIA
Christophe ULIVIERI à Denise LAURENT
Philippe DELEAN à Françoise THOMEL
Jean-Marc DELIA à Jean LEONETTI
Caroline JOUSSEMET à Jean Pierre DERMIT
Marion MUSSO à Hassan EL JAZOULI

Membres excusés :

Khéra BADAoui, Anne-Marie BOUSQUET, François WYSZKOWSKI, délégués de la Commission syndicale ;
François WYSZKOWSKI, délégué de la Commission syndicale ;
Christophe FONCK, délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Mme THOMEL est désignée en qualité de secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

UNIVALOM a mis en œuvre fin 2015 un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés PLPDMA pour les années 2016-2020 validé en Conseil syndical lors de la séance du 22 décembre 2015. Le programme a été décliné en 5 thématiques principales et 14 actions :

- Thématique n°1 : le compostage
- Thématique n°2 : le broyage
- Thématique n°3 : le gaspillage alimentaire
- Thématique n°4 : le réemploi
- Thématique n°5 : le partage de ressources

Le compostage partagé est une action développée par le Syndicat depuis 2011. A ce jour, environ 150 sites ont été installés. Cette initiative suscite toujours un engouement majeur et est plébiscitée par les habitants.

Cette thématique du compostage sera de nouveau une des priorités du futur PLPDMA d'UNIVALOM qui est en cours d'élaboration pour la période 2023-2027.

De plus, dans le cadre du Contrat d'objectif signé avec le Conseil Régional PACA suite à la délibération 2021-40 du Comité syndical du 7 décembre 2021, UNIVALOM s'est engagé à adhérer au réseau compost citoyen.

Pour ces différentes raisons, et afin de poursuivre cette montée en puissance du compostage de proximité et pour répondre aux exigences de la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire - AGEC, il est proposé que le Syndicat adhère au Réseau Compost Citoyen PACA.

Le Réseau Compost Citoyen PACA, qui est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, a été initiée en 2016 puis structurée en 2018. Cette association est soutenue par l'ADEME et la Région Sud et son but est de promouvoir à l'échelle régionale le développement de la prévention et de la valorisation de proximité des biodéchets.

Ainsi, l'association a pour objectifs de :

- Conseiller en matière de prévention et de gestion des biodéchets
- Fournir une veille juridique
- Développer un réseau actif et dynamique d'acteurs d'une nouvelle filière du biodéchets sur le territoire
- Accompagner au changement

La cotisation annuelle est de 400,00 euros pour l'année 2023 et sera renouvelée tous les ans.

Les statuts du Réseau Compost Citoyen PACA, la charte de l'association et son code déontologique sont annexés à la présente délibération.

Ces modalités ont reçu l'avis favorable de la Commission Prévention en date du 29 novembre 2022.

Où il est exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

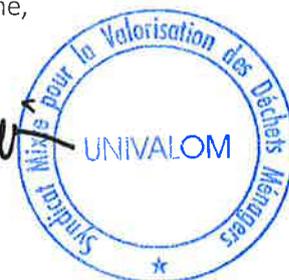
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à faire adhérer UNIVALOM au Réseau Compost Citoyen PACA et à signer tous les actes et documents afférents à cette adhésion,
- **DESIGNE** M.EL JAZOULI en tant que représentant d'UNIVALOM au sein des diverses instances de l'association, ainsi que le(la) responsable du Service Prévention d'UNIVALOM en tant que référent(e) technique pour la Collectivité,
- **INSCRIT** la cotisation annuelle correspondante au Budget Primitif 2023, et de reconduire tacitement chaque année cette adhésion, sauf en cas de modification de la cotisation annuelle de plus ou moins 10%

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Jean LEONETTI

16 DEC. 2022



Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20221209-2022-73-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

Date de mise en ligne :